



Récupération pension versée à un ascendant en maison de retraite

Par **Lluvia**, le **02/03/2015** à **13:27**

Bonjour

Ma mère âgée de 85 ans est en maison de retraite

Elle possède une maison inoccupée en tant qu'usufruitière et la moitié de la nue propriété nous sommes 2 enfants et possédons chacun un quart de la nue propriété.

dans un an il faudra régler les frais de la maison de retraite soit 500 euros par mois

ma soeur dont les revenus sont bien supérieurs aux miens refuse le principe de l'obligation alimentaire qui n'est pas récupérable et souhaite faire un versement mensuel afin de le récupérer sur l'héritage .

que puis je faire ?

Merci de votre réponse

Par **domat**, le **02/03/2015** à **15:02**

bjr,

une solution serait de louer la maison inoccupée dont votre mère conserve l'usufruit.

rien n'interdit de considérer que ce versement mensuel fait partie de l'obligation alimentaire puisqu'il est nécessaire au paiement de la maison de retraite.

vous devriez consulter un notaire pour avoir un avis de spécialiste.

cdt